

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2015-2020**

Séance du mardi 17 octobre 2017  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

|                        |          |  |
|------------------------|----------|--|
| M. Antoine BARDE       | Maire    |  |
| Mme Caroline BENBASSAT | Adjointe |  |
| M. Pascal WASSMER      | Adjoint  |  |

**Bureau du Conseil municipal**

|                          |                |  |
|--------------------------|----------------|--|
| Mme Claudine HENTSCH     | Présidente     |  |
| M. Yves GUBELMANN        | Vice-Président |  |
| Mme Dominique LAZZARELLI | Secrétaire     |  |

**Conseillers municipaux**

|                        |  |                    |  |
|------------------------|--|--------------------|--|
| ALHANKO-BAUER Corinne  |  | PORDES Anita       |  |
| BARBEZAT-FORNI Denyse  |  | PULIDO Florence    |  |
| BERY Elisabeth         |  | RANNI Roberta      |  |
| DECHEVRENS Pierre-Yves |  | RICCIUTI Giuseppe  |  |
| GAILLARD Philippe      |  | SIMOS Mony         |  |
| JACQUIER Jérôme        |  | SOUCAS Alexandre   |  |
| LEBOISSARD Anne        |  | THIERRIN Jean-Marc |  |
| LINGJAERDE Pierre      |  |                    |  |

**Public** : 1 personne.



**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 26 septembre 2017.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
  - ✚ Rapport de la commission ad hoc « PDCOM ». Séance du lundi 25 septembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.
  - ✚ Rapport de la commission « Finances ». Séance du lundi 2 octobre 2017. M. Pierre LINGJAERDE, Président.
  - ✚ Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 9 octobre 2017. M. Alexandre SOUCAS, Président.
  - ✚ Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 10 octobre 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.
- 5. Projets de délibérations.**
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions :**
  - ✚ **Proposition de résolution N° 2015-2020 / R 010** - Résolution du Conseil municipal relative à la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre - Plan N° 2016-1
  - ✚ **Proposition de résolution N° 2015-2020 / R 011** - Résolution du Conseil municipal relative à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017 concernant la subvention de TTC 330'000 F, prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône
- 8. Présentation du projet de budget 2018 par M. le Maire.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Questions écrites ou orales.**

→ Report 14.11.17

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 17 octobre 2017 à 20h et souhaite la bienvenue à tous et au public.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1**

**Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 26 septembre 2017**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.



Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

**Point 2**  
**Discussion et approbation de l'ordre du jour**

Un amendement est demandé au sujet de l'ordre du jour.

Au point 4 « Rapport des commissions », M. Alexandre SOUCAS, Président de la commission « Urbanisme et constructions » rendra également son rapport relatif à la séance du 11 septembre 2017.

Cette modification est acceptée par l'Assemblée.

---

Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

**Point 3**  
**Communications du bureau**

Mme la Présidente informe n'avoir pas de communication.

---

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

**Point 4**  
**Rapports des commissions.**

**a. Rapport de la commission ad hoc « PDCOM ». Séance du lundi 25 septembre 2017. M. Jean-Marc THIERRIN, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marc THIERRIN qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Jean-Marc THIERRIN.

---

**b. Rapport de la commission « Finances ». Séance du lundi 2 octobre 2017. M. Pierre LINGJAERDE, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre LINGJAERDE qui donne lecture du rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Pierre LINGJAERDE.

---

**c. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance des lundis 11 septembre et 9 octobre 2017. M. Alexandre SOUCAS, Président.**

Mme la Présidente passe la parole à M. Alexandre SOUCAS qui donne lecture du rapport de la séance du lundi 11 septembre 2017.

Le rapport du lundi 9 octobre 2017 est reporté à la séance du mardi 14 novembre 2017.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Alexandre SOUCAS.

---



**d. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 10 octobre 2017. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.**

Mme Claudine HENTSCH, Présidente de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » donne lecture de son rapport.

*Report 14.11.17*

*Report*  
📁 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**



Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

**Point 5**  
**Projet de délibérations.**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de délibération et propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.

**Point 6**  
**Projets de motions.**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

**Point 7**  
**Projets de résolutions**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la résolution et propose de passer au vote.

**Résolution 2015-2020 – R 010**

**Résolution du Conseil municipal relative à la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre – Plan N° 2016-1**

Vu le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre de juin 2017, ainsi que l'enquête publique y relative qui s'est achevée le 13 juillet 2017 ;

Vu les mesures ponctuelles proposées, en particulier la fiche 202 relative à l'intégration et l'assainissement du cheminement longeant le ruisseau d'Hermance ;

Vu l'ouverture de la procédure de consultation des communes jusqu'au 1er novembre 2017 ;

Vu les travaux de la commission « Urbanisme et constructions » et son rapport du 9 octobre 2017 ;

Vu les dispositions de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998 (L 1 60) ;

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire et de la commission d'urbanisme et constructions,

**le Conseil municipal**

**décide**

**par 16 oui (unanimité), 0 non et 0 abstention**

De préavis favorablement le projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre de juin 2017. Plan No 2016-1.



Mme la Présidente rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu le dossier complet relatif à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 de la LAC).

A la demande de certains membres du Conseil municipal, un historique est fait sur le dossier faisant l'objet de la résolution R 011 présentée ce jour, principalement au niveau des raisons de cette opposition à la décision prise par l'ACG le 20 septembre 2017. Cette décision pose un problème de fond, car il s'agit d'une infrastructure de transport déviant l'objectif de l'utilisation de ce fond, alimenté par les communes par le biais d'un prélèvement forfaitaire opéré par le Département des finances sur les recettes fiscales communales et pouvant créer de ce fait un précédent.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la résolution et propose de passer au vote.

#### **Résolution 2015-2020 – R 011**

**Résolution du Conseil municipal relative à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017 concernant la subvention de TTC 330'000 F, prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône**

Considérant :

- ✚ Le préavis négatif, du Comité de l'ACG, décision prise à l'unanimité lors de sa séance du 4 septembre 2017 à la participation financière du Fonds Intercommunal à la construction d'une passerelle sur le Rhône reliant les Evaux (Onex) à la presqu'île d'Aire (Vernier) ;
- ✚ Le risque de créer un précédent quant au financement d'infrastructures de transport par le Fonds Intercommunal ;
- ✚ La participation financière cantonale à la construction de cette passerelle sur le Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération, mentionnant la subvention à des infrastructures de transport ;

Vu la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de TTC 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône ;

Conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B6 05) ;

**le Conseil municipal**

**décide**

**par 15 oui (majorité), 0 non et 1 abstention**

De **s'opposer** à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, relative à la subvention de TTC 330'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône.



**Point 8**  
**Présentation du projet de budget 2018 par M. le Maire**

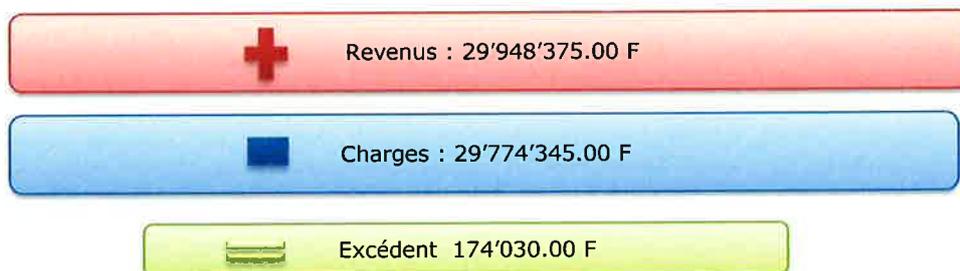
**« Présentation au Conseil municipal du projet de budget 2018 ».**

M. le Maire commente la présentation du projet de budget 2018 et aborde les points suivants :

- ❖ Contexte économique genevois
- ❖ Situation d'Anières
- ❖ Indice de capacité financière 2018
- ❖ Dette
- ❖ Les centimes additionnels 2017
- ❖ Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2018
- ❖ Les prévisions et recommandations
- ❖ Les investissements
- ❖ Les amortissements
- ❖ Les amortissements extraordinaires
- ❖ MCH2
- ❖ Le fonctionnement – Comparatif 2017-2018
- ❖ Les charges du budget de fonctionnement
- ❖ Les revenus du budget de fonctionnement
- ❖ Le résultat du budget 2018
- ❖ Conclusion

M. le Maire répond aux questions des membres du Conseil municipal.

M. le Maire termine son exposé par le constat d'un budget équilibré, soit :



Mme la Présidente propose de passer au vote pour le renvoi du projet de budget 2018 à la commission des finances du mardi 31 octobre 2017.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal renvoie ce projet de budget 2018 à la commission des finances du mardi octobre 2018 pour étude et préavis à l'attention du Conseil municipal.**

Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour.

**Point 9**  
**Propositions du Maire et des Adjoints**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de proposition à faire.



*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition à faire.

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de proposition à faire.

---

Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour.

|  |
|--|
| <b>Point 10</b><br><b>Communications du Maire des Adjoints</b> |
|--|

*Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.*

Navette lacustre

M. le Maire présente ses excuses à l'Assemblée, car il aurait dû revenir vers les Conseillers municipaux avec des résultats concernant la navette lacustre avant de lancer le sondage sur cet objet. Toutefois, suite à des discussions avec certains interlocuteurs, ils ont dû avancer rapidement et le sondage a dès lors été lancé plus vite que prévu.

Il informe que les médias sont très intéressés par ce sujet. Il leur a fait savoir qu'il ne leur communiquerait rien tant qu'il n'avait pas pu en parler avec les Conseillers municipaux lors du Conseil municipal de ce jour. Il indique que des entreprises ont également eu connaissance de ce projet et qu'ils félicitent les Autorités d'avoir voté un crédit d'étude pour cette navette lacustre.

La Revue

M. le Maire annonce que la sortie à la Revue Genevoise aura lieu le 16 novembre 2017. Il explique que le départ d'Anières se fera à 18h pour se rendre au restaurant le Philanthrope et ensuite au spectacle de la Revue.

*Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.*

Fenêtres de l'Avent

Mme l'Adjointe informe de trois dates fixées pour les fenêtres de l'Avent, il s'agit du 7, 14 et 21 décembre 2017. Elle ajoute que les lieux restent encore à confirmer, mais elle sait que la Paroisse est intéressée par une des trois dates.

Sortie à Morgins

Elle informe qu'un Doodle sera fait très prochainement afin d'organiser la sortie prévue à Morgins, permettant à chacun de visiter la colonie rénovée. Les dates proposées seront le 11 et le 18 novembre 2017.

*Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.*

Ligne de bus B

M. l'Adjoint souhaite informer que depuis le début de l'année la ligne de bus B a comptabilisé 110'000 montées et que d'ici la fin de l'année ce chiffre devrait monter à 150'000 voyageurs. Il ajoute que l'objectif qui est de 160'000 voyageurs devrait être atteint l'année prochaine.

Il rappelle que l'ancienne ligne de bus B comptabilisait 62'000 voyageurs. Il indique que la branche qui relie Vézenaz à Chens-sur-Léman représente 62% des usagers de la ligne, dont 67% le premier trimestre. La branche reliant Vézenaz à Jussy-Meurets représente 20% des usagers de la ligne et



que les personnes transitant par Vézenaz et voyageant sur les deux branches représentent 18% des voyageurs. Il indique que cela démontre une évolution positive pour la nouvelle branche de la ligne B.

Mme Claudine HENTSCH demande s'il est prévu que le bus s'arrête plus souvent sur le côté français, car lors de l'inauguration il n'y avait pas d'arrêt entre Chens-sur-Léman et Hermance.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER répond qu'il s'agit d'un problème de législation et que des discussions sont en cours à ce sujet afin de voir s'il pourrait y avoir un changement.

Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour.

**Point 11**  
**Questions écrites ou orales**

M. Pierre-Yves DECHEVRENS souhaite faire une remarque concernant la phrase suivante : « Monsieur le Maire attire l'attention des Conseillers municipaux sur le fait que si la loi est appliquée dans un sens si le taux hypothécaire est en baisse, elle doit pouvoir l'être dans l'autre sens également (taux hypothécaire en hausse) ». Il trouve cela correct mais il rappelle que les taux de référence ont baissé entre 4 et 5 fois mais qu'il n'y a jamais eu de baisse car les habitants ne l'ont pas demandé. Il trouverait donc délicat de tout de suite augmenter les loyers, ou de les augmenter trop fortement.

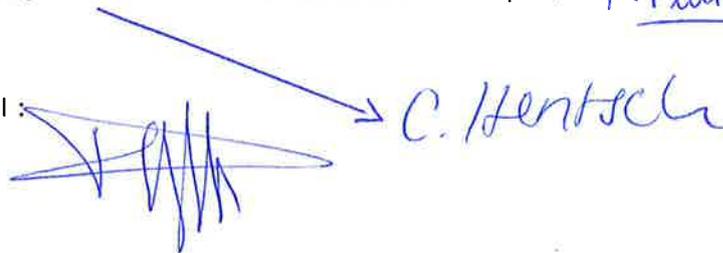
M. le Maire répond que le taux de référence a augmenté plus d'une dizaine de fois et qu'il n'y a jamais eu d'augmentation, raison pour laquelle il approuve la remarque sur le fait que cela va dans les deux sens.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h22.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal : F. Pulido

La secrétaire du Conseil municipal :



C. Hentsch

Annexes mentionnées



**Commune d'Anières**

---

**RAPPORT**

**COMMISSION : URBANISME ET CONSTRUCTIONS**

**Séance du : Lundi 11 septembre 2017**

---

**Dans sa séance du lundi 11 septembre 2017, la commission a traité des objets suivants :**

**1. Election du Président – e et de la vice - Présidente pour l'année 2017 - 2018 :**

Président : Alexandre Soucas et Vice-Président Pierre-Yves Dechevrens.

**2. Création d'une commission ad hoc « Immeuble Le Léman »**

M. le Maire rappelle que lors de la commission du 30 mai 2017, un débat animé avait eu lieu au sujet de l'immeuble Le Léman l'idée serait de valider le principe de créer cette commission ad hoc.

Après discussion la commission accepte la création d'une commission ad hoc pour l'immeuble Le Léman.

Mme Roberta Ranni, M. Philippe Gaillard, M. Yves Gubelmann et M. Pierre Lingjaerde sont désignés comme membres de cette commission ad hoc.

**3. Informations diverses (selon avancement des dossiers)**

a) Morgins

Les travaux de rénovation se passent bien ; le délai et le budget d'investissement sont respectés et la fin des travaux est prévue pour fin novembre prochain.

b) Immeuble 44-50 chemin des Avallons

Le Bureau Architech présentera aux commissaires sa manière de travailler lors d'une prochaine séance. Deux séances ont déjà eu lieu afin d'avancer sur les énoncés des besoins de la Commune. La phase d'étude devrait durer jusqu'en septembre 2018 environ en vue de la procédure d'autorisation en automne 2018. Cette dernière devrait être obtenue en début d'année ou au printemps 2019. Une visite de l'appartement témoin sera organisée pour la prochaine commission du 9 octobre.

c) Caserne des pompiers

Le dossier va être déposé en autorisation de construire d'ici fin septembre 2017.

d) La Rénovation de la mairie

L'autorisation de construire va être déposé Il y aura ensuite les appels d'offres et il faudra encore voter le crédit d'investissement pour la construction. La durée des travaux est estimée entre 18 et 20 mois. La mairie devra s'installer temporairement dans un bâtiment provisoire qui se situera sur le terrain de football du côté de la salle communale.

e) Parcelle Bonhôte

Les discussions ont eu lieu avec la famille Bonhôte qui a accepté les différentes soumissions que la commission avait évalué lors de la dernière séance.

Un notaire a été chargé de préparer l'acte pour le droit d'habiter et la vente.

f) Parcelle Gavillet

La famille Gavillet a été invitée à une séance, afin de pouvoir discuter et apaiser le débat. La rencontre s'est bien déroulée. Il est question de mettre en place une procédure de mandat d'étude parallèle MEP avec la Commune, l'Etat et les propriétaires, afin de voir comment il est possible de développer cette parcelle en prenant compte les besoins de chacun.

Alexandre SOUCAS  
Président



Commune d'Anières

---

**RAPPORT**

**COMMISSION : AD HOC PDCom**

**Séance du : Lundi 25 septembre 2017**

---

Rapport de la séance du 25 septembre 2017

Présent(e)s : Monsieur Jean-Marc THIERRIN, préside la séance  
Madame Denyse BARBEZAT-FORNI  
Madame Elizabeth BERY  
Madame Claudine HENTSCH  
Monsieur Jérôme JACQUIER  
Madame Florence PULIDO

Assistent : Monsieur Antoine BARDE, Maire  
Madame Chantal BORDIER  
Madame Anne BOSSHARD

Excusée : Madame Caroline BENBASSAT, adjointe

Ordre du jour

1. Approbation du projet de procès-verbal du mardi 27 juin 2017.
2. Poursuite de l'étude de la révision du « Plan directeur communal – PDCom », en présence de Mme Michèle TRANDA et de M. Nicolas FERRAUD, du bureau OXALIS.
3. Divers.

\* \* \* \* \*

**1. Approbation du projet de procès-verbal du mardi 27 juin 2017.**

En l'absence de commentaire, le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

**2. Poursuite de l'étude de la révision du « Plan directeur communal – PDCom », en présence de Mme Michèle TRANDA et de M. Nicolas FERRAUD, du bureau OXALIS.**

**Méthodologie**

Mme TRANDA rappelle qu'un document a été transmis aux membres de la Commission en vue de la préparation de la séance. Elle explique qu'en fonction des thématiques abordées, différents membres de l'équipe de mandataires pourront être présents. Mme TRANDA est en charge de la partie urbanisme, synthèse et rédaction et M. FERRAUD de la cartographie et des illustrations. Ce binôme sera donc présent à chaque séance. M. ZIEGLER les rejoindra lorsqu'il sera question de mobilité et M. FEDERSSEN en fonction des besoins, puisqu'il fonctionne comme expert au sein de l'équipe.

## Révision du PDCom

Mme TRANDA explique que la séance du jour vise à rappeler l'utilité du PDCom, puis de poser un certain nombre de questions aux membres de la commission. Se basant sur la présentation projetée en séance, elle relève en particulier les éléments suivants :

### *Voisinage élargi*

Dans les négociations avec le Canton, il faudra pouvoir expliquer en quoi et pourquoi le projet est cohérent avec le voisinage de la commune.

### « Concept spatial »

Le « concept spatial » ainsi que le *masterplan* incluent déjà une bonne partie du projet.

### *Qu'est-ce qu'un PDCom*

Le Canton a publié en 2016 un guide à propos des PDCom de deuxième génération. Les points principaux sont les suivants :

- Objectifs du PDCom
  - Fixer les orientations stratégiques du développement territorial de la commune, à un horizon de 10 à 15 ans.
  - Déterminer les buts à atteindre, sous la forme d'objectifs et/ou de principes et les voies pour y parvenir, sous forme de mesures d'aménagements.
- Les quatre fonctions principales du PDCom :
  - Instrument de gestion – il doit pouvoir être utilisé pour orienter un projet.
  - Instrument de coordination – il s'agit d'un point important car il faut pouvoir coordonner les différents projets entre eux.
  - Instrument de concertation – le niveau de concertation sera à définir avec la commission. Il y aura bien entendu une concertation à l'intérieur du cercle des élus, mais la concertation peut être étendue si souhaitée.
  - Instrument d'impulsion – si un besoin particulier émerge, le PDCom peut donner l'impulsion pour faire remonter ce projet dans les priorités.

### *Structure du document*

La version finale d'un PDCom comprend quatre volets :

- Vision territoriale
  - Il s'agit des options politiques et des objectifs stratégiques. Le *masterplan* remplit en grande partie cette fonction.
- Stratégie d'aménagement
  - Comprend les objectifs poursuivis et les principes. Pour cette partie, le *masterplan* et sa liste de projets et d'objectifs sont également une très bonne base.
- Programme de mise en œuvre
  - Il comprend des mesures, un plan d'action établissant des priorités qui peuvent changer en fonction des opportunités
- Carte de synthèse
  - L'objectif est de la rendre la plus claire et la plus simple possible.

### *Une démarche d'élaboration par étape*

- Chaque étape inclut
  - une préparation par les mandataires, y compris un échange avec l'exécutif et les services techniques ;
  - une séance de travail avec la commission ;
  - la synthèse des échanges qui constitue un chapitre du document final

Trois grandes étapes sont à prévoir

- 1) L'élaboration du « cahier des charges »
- 2) L'élaboration de la vision
  - Le point de départ de cette étape est le *masterplan*
- 3) Elaboration du programme de mise en œuvre

La procédure qui suit l'envoi du PDCom au canton est :

Consultation technique

- Cette étape permet au canton de confirmer que la commune a respecté la loi et n'a pas oublié d'inclure des éléments. Dans la mesure où le département aura été tenu au courant du contenu durant le processus, cela devrait se passer assez simplement.
- Consultation publique
  - Il s'agit du travail de mise à disposition à la population
- Synthèse des observations
  - Reprise du projet et envoi pour contrôle de conformité auprès des services cantonaux après la consultation publique, qui peut mener à des modifications.
- Adoption par le Conseil municipal (il a 90 jours pour le faire)
- Approbation par le Conseil d'Etat (il a 60 jours pour le faire)

L'ensemble de cette partie formelle dure environ 5 mois.

Il s'en suit une très passionnante discussion où chacun amène ses idées et ses questions sur l'avenir de notre commune.

Jean-Marc Thierrin  
Président



**Commune d'Anières**

---

**RAPPORT**

**COMMISSION : FINANCES**

**Séance du : Lundi 2 octobre 2017**

---

La séance s'est ouverte avec l'élection du président et du vice-président pour l'exercice 2017-2018.

Votre serviteur ainsi que Monsieur Jean-Marc Thierrin ont été respectivement élus à ces fonctions et s'efforceront de remplir cette tâche au mieux des intérêts de la Commune.

La Commission a ensuite entendu les experts des SIG qui leur ont présenté la synthèse de l'étude préalable ainsi que l'étude approfondie concernant l'installation de la fibre optique sur la commune.

Plusieurs variantes ont été présentées avec pour objectifs pour la Commission de se déterminer sur l'opportunité ou non que la Commune soit propriétaire de l'installation et de convenir du/des partenariats adéquats pour ce développement sur le long terme.

La Commission s'est fait une idée assez claire des possibilités offertes ainsi que des démarches complémentaires nécessaires.

Elle a en conséquence demandé à l'Exécutif de poursuivre ses investigations et de lancer une procédure d'appel d'offre publique pour l'installation et la gestion de la fibre optique dans la commune.

La Commission a ensuite voté la modification des règlements du fonds d'aide humanitaires ainsi que du fonds d'aides sociales en Suisse, afin de permettre une augmentation des donations qui étaient à ce jour limitées à 0.7% du total des charges de fonctionnement.

La Commission Sociale bénéficiera ainsi d'une plus large marge de manœuvre dans ses décisions de soutenir des projets en Suisse et dans le monde.

Enfin, Monsieur le Maire a informé la Commission sur l'avancement du projet de création d'une « fan zone » à Anières lors du Mondial 2018. Cette motion a été renvoyée à la Commission des Finances le 4 octobre 2016 et traitée par cette dernière, une première fois, le 24 avril 2017.

La Commune a reçu un premier devis pour une version large de l'événement pour lequel la présence d'un millier de personnes par jour pourrait être attendue.

Avant de se prononcer sur l'avancement de ce dossier, l'Exécutif rencontrera les responsables de différentes associations et groupes actifs sur la commune afin de convenir avec eux de la tenue, respectivement de l'organisation conjointe, de cette manifestation.

L'Exécutif reviendra au plus vite vers la Commission des Finances, avant la fin de l'année, pour présenter, avec le prestataire organisateur, le projet.